

SAINT-IMIER Une épineuse question sera posée au Conseil de ville jeudi soir au cours d'une séance qui s'annonce très chargée.

La filière bilingue promet des vagues

BLAISE DROZ

Jeudi, le Conseil de ville de Saint-Imier se livrera à une séance marathon. Outre les comptes traditionnellement traités en juin, certains points pourront susciter bien des discussions. Ce sera le cas en particulier de la filière bilingue par immersion au gymnase de Bienne. Le Conseil de ville devra décider s'il autorise ou non les élèves de Saint-Imier à suivre cette filière. Si pour les uns, c'est une chance à saisir que seul un canton bilingue peut offrir, pour les autres il s'agit d'une concurrence déloyale faite au ceff Commerce et ceff Industrie de même qu'au Lycée Blaise Cendrars de La Chaux-de-Fonds. En résumé, le canton soutient une filière gymnasiale bilingue dite par immersion en ce sens qu'elle met dans une même classe des élèves alémaniques et franco-phones. Les professeurs sont également en partie romands et en partie alémaniques, ils donnent leurs cours uniquement dans leurs langues respectives. Cette filière ne peut concerner que les élèves les plus doués et les plus motivés en langue et qui souhaitent accéder à un bilinguisme réellement abouti dans le cadre de leurs études gymnasiales. Elle ne cherche en aucun cas à attirer plus que deux ou trois élèves par école secondaire.

Situation charnière

Or, le canton de Berne est dans une situation charnière en ce sens que les Romands adhèrent au plan d'études romand alors que les Alémaniques sont sous le régime de la filière gymnasiale de type Quarta qui prévoit que l'entrée dans une filière gymnasiale bilingue se fasse dès la onzième année (anciennement neuvième année).

Une filière sur quatre ans qui réunit des élèves des deux origines linguistiques ne peut exister sans harmonisation des deux systèmes. Aussi, la Direction de



Bernhard Pulver gratifié d'une volée de bois vert par le Conseil municipal imérien. KEYSTONE

l'instruction publique a-t-elle prévu une exception pour permettre aux élèves concernés du Jura bernois de quitter l'école secondaire une année plus tôt s'ils rejoignent la filière bilingue des gymnases biennois.

le projet qui vous est présenté vise avant tout à sauver la filière gymnasiale bilingue, actuellement en perte de vitesse auprès des élèves alémaniques.»

Plus loin, le rapport en remet une louche en ces termes: «Le

Enfonçant le clou jusqu'à la tête, il dit encore qu'il «regrette vivement les pressions et les mesures protectionnistes que la DIP utilise dans ce dossier en décidant parallèlement de ne plus autoriser les élèves du Haut-Vallon à suivre la filière bilingue français-allemand du Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds dès août 2018 (...) alors que ce dernier est situé à 15 minutes de train de Saint-Imier.»

Il faut savoir que le canton propose trois variantes aux communes. La première est d'adhérer entièrement en libérant les élèves admis dans la filière bilingue au terme de la 10e année Har-moS (anciennement 8e). La seconde, consiste à ne les libérer qu'à la fin de la scolarité obligatoire et la troisième de ne tout simplement pas leur permettre l'accès à cette filière. C'est la seconde solution que recommande le Conseil municipal «de guerre lasse». Or, elle comporte un grave défaut pour l'élève qui

devra faire une année supplémentaire puisqu'il ne sera intégré que dans la volée suivante. Dans un cas comme dans l'autre, il y aura un coût supplémentaire pour la commune d'environ 8000 fr. par élève qui irrite ici et là mais que la commission des finances n'a pas jugé prépondérant.

Une chance exceptionnelle

Les avis tranchés, d'une large majorité du Conseil municipal et de la Commission d'école secondaire ne sont cependant pas partagés par tout le monde politique imérien. Le camp socialiste, emmené par l'enseignante Elisabeth Beck, est au contraire convaincu que cette filière bilingue par immersion est une chance exceptionnelle rendue possible par la proximité de Bienne. «En priver les élèves imériens ou les pénaliser d'une année supplémentaire serait vraiment regrettable», estime-t-elle. Sans s'opposer le moins du monde aux filières bilingues du ceff Industrie et du ceff Commerce (sur trois ans contre quatre dans la filière gymnasiale), elle est d'avis que ces offres ne sont pas en concurrence, quand bien même le choix des élèves doit se faire plus vite s'ils optent pour la filière gymnasiale. «C'est un choix qu'ils ne feront que s'ils ont une très forte volonté en terme de bilinguisme. Le CJB et la plupart des communes du Jura bernois l'ont compris et soutiennent la filière gymnasiale. Je recommanderai à mes collègues du Conseil de ville de ne pas suivre l'avis du Conseil municipal.»

Le maire Patrick Tanner soutient bien sûr la position de l'Exécutif imérien contre la direction de Bernhard Pulver en affirmant «Il ne faut pas oublier que l'on a des institutions et une ligne de conduite à tenir plutôt que de changer les règles du jeu quand cela nous arrange». Toutefois, il se réjouit qu'au final la décision se prendra dans l'arène du législatif, «parce que c'est son rôle!»

«Priver les élèves imériens de la filière gymnasiale bilingue sur quatre ans serait vraiment regrettable.»

ELISABETH BECK CONSEILLÈRE DE VILLE SOCIALISTE

Le rapport que le Conseil municipal adresse au Conseil de ville sur cette question n'est pas tendre du tout. Il décoche quelques solides banderilles à Bernhard Pulver, le directeur de l'Instruction publique.

Morceaux choisis: «Le Conseil municipal souhaite rappeler que

Conseil municipal a pris acte avec regret de la décision du 17 mars 2016 de la DIP d'imposer un nouveau modèle de filière gymnasiale bilingue de type Quarta alémanique aux communes du Jura bernois (...) tout en donnant l'illusion de leur laisser le choix, ce qui n'est pas le cas.»

TRAMELAN

Parc éolien: le feu vert de l'OACOT

L'Office cantonal des Affaires communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) a approuvé le plan de quartier valant permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement en date du 7 juin 2016. Cette décision confirme que le projet de parc éolien de SEPT turbines (5 sur Tramelan et 2 sur Saicourt) est en adéquation avec les lois, directives et prescriptions en la matière. La décision est rendue publique ainsi que l'entrée en vigueur par voie de presse officielle. Le dossier d'approbation peut être consulté sur le site internet communal dans son intégralité, ceci à titre informatif. ● C-MPR

BELLELAY

A la découverte de l'abbatiale



Jura bernois tourisme propose aux habitants, visiteurs, hôtes et à toute personne intéressée une visite guidée de l'abbatiale de Bellelay, dimanche 19 juin à 13h30. La visite, conduite par Gladys Geiser, dure 1h. Le rendez-vous est fixé à 13h30 sur le parking devant le portail. Il n'est pas nécessaire de s'y inscrire au préalable et elle aura lieu par tous les temps. Le public est invité à venir découvrir l'abbatiale de Bellelay, lieu culturel chargé d'histoire au cœur du Jura. Ce bâtiment baroque, ancienne abbaye des Prémontrés, classé monument historique et restauré au cours des années 1957 à 1960, est un haut lieu de rencontres culturelles et artistiques et abrite de nombreuses expos. ● C-MPR

PUBLICITÉ



eMobility Day

15 juin 2016
Tissot Arena

plus d'informations:
www.esb.ch

SAINT-IMIER Bénéfices du Tour de Romandie destinés à la petite reine

Vélos électriques généreusement offerts

L'organisation d'une arrivée d'étape du Tour de Romandie l'an dernier a été tout bénéfique.

«Il l'a été bien sûr pour le vainqueur Michael Albasini mais aussi pour la commune qui a été au centre d'une couverture médiatique extraordinaire dans plus de 200 pays et par 80 radios en direct», s'est réjoui John Buchs, président du comité d'organisation au cours d'une sympathique cérémonie. Il assure que l'organisation du Tour de Romandie est d'ores et déjà sollicitée pour revenir à Saint-Imier avec soit un prologue soit un contre-la-montre!

Joli bénéfice

Quoi qu'il en soit, l'affaire a été également profitable sur le plan économique puisque le reliquat actif de l'exercice se monte à près



Cinq vélos électriques prêts à sillonner les rues de Saint-Imier. BLAISE DROZ

de 26 000 fr. De cette somme, 15 000 fr. ont été utilisés pour l'achat de cinq vélos électriques avec as-

sistance au pédalage jusqu'à 25 kilomètres à l'heure, ce qui ne nécessite pas d'immatriculation par-

ticulière. Les bénéficiaires de ces engins décorés aux couleurs de la commune, sont La Fondation La Pelouse, l'école primaire, le département municipal de l'équipement, l'administration générale et le département de l'urbanisme.

Ecologiques

Ces vélos écologiques dont le prix de la recharge n'excède pas 10 centimes, offrent beaucoup d'avantages à commencer par le peu d'espace de parcage qu'ils nécessitent. En outre, malgré leur moteur d'appoint, leur usage peut être considéré comme une activité sportive bonne pour la santé. Utile précision, ils pourront être utilisés par le personnel des organes bénéficiaires durant leur travail mais aussi pendant leurs congés. ● BD